



# Bulletin Officiel

N°6733 Vendredi 11 Novembre 2022

www.cmf.tn

27<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS 2

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ASSRANCES MAGHREBIA VIE 3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ASSRANCES MAGHREBIA VIE 4

### COMMUNIQUES DE PRESSE

AMEN BANK 10

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES ET DE TELECOMMUNICATIONS – SO.TE.TEL - 11

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ADVANS TUNISIE SA « 2022-4 » 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 16

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2022

- AMEN ALLIANCE SICAV
- SICAV AMEN
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA  
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Assemblée Générale Extraordinaire**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebias Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebias sis à l'angle 64 Rue de Palestine/ 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le Vendredi 25 novembre 2022 à 9h00 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Annuler l'application des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2022 ;
- 2) Réduction de la valeur nominale de l'action ;
- 3) Augmentation du capital social de la Société
- 4) Mise à jour des Statuts.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis – Belvédère

La société Assurances MAGHREBIA VIE publie ci-dessous le projet de résolutions proposées, par son conseil d'administration du 30 Septembre 2022, à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 25 Novembre 2022, portant annulation et modification des résolutions adoptées par son Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Août 2022, publiées au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°6684 en date du 05 Septembre 2022.

**PREMIERE RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration réuni le 30 septembre 2022 de modifier une des conditions de l'introduction en Bourse de la Société, décide d'annuler les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Août 2022.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**DEUXIEME RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à un (01) dinar..**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général pour accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de la présente réduction de la valeur nominale de l'action.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**TROISIEME RESOLUTION**

**Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation du capital social en numéraire à réaliser sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et la suppression du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve lesdits rapports dans leurs intégralités.**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réserver totalement ladite augmentation à titre préférentiel aux nouveaux actionnaires.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**QUATRIEME RESOLUTION**

**Après avoir constaté que le capital social actuel est entièrement libéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'introduction de la société Maghrebia Vie au marché principal de la Bourse de Tunis à travers une opération mixte :**

**1. Une augmentation du capital social de la société en numéraire de cinq millions de dinars (5 000 000 dinars) avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de vingt millions de dinars (20 000 000 dinars) à vingt-cinq millions de dinars (25 000 000 dinars) et ce par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles au prix de 6,080 DT par action, soit 1 DT de valeur nominale et 5,080 DT de prime d'émission.**

Les 5 000 000 actions nouvelles sont à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2022.

La souscription aux 5 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux nouveaux actionnaires.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social et atteignent au moins les trois quart de l'augmentation décidée, l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions faites.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société Assurances Maghreb Vie.

2. Une cession de 2 500 000 actions anciennes au prix de 6,080 DT par action, soit 1 DT de nominal et 5,080 DT en prime d'émission.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de (2) deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et (1) une action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 2 500 000 quotités.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 7, 8, 13, 17, 26, 27 et 34 des Statuts comme suit :

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (nouveau)**

Le capital de la société est fixé à la somme de Vingt Cinq Millions (25 000 000) de dinars ; divisé en Vingt Cinq Millions (25 000 000) actions d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) chacune.

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL (nouveau)**

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier le capital social. Ses décisions sont alors prises à la majorité des deux tiers.

##### **1- Augmentation du capital**

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraires ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversions d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire, seule compétente pour décider une augmentation de capital, peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire. Toutefois, en cas de libération par tranche, le quart du capital augmenté au moins doit être libéré dans **un délai maximum de six (06) mois** à compter de la date de l'ouverture des souscriptions, à défaut, les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire relatives à cette augmentation seraient nulles.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

## **2- Réduction du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le conseil d'administration à réaliser la réduction du capital social.

La décision de ladite Assemblée Générale doit mentionner le montant de la réduction du capital, son objectif et les procédures devant être suivies par la société pour sa réalisation, ainsi que le délai de son exécution et, s'il y a lieu, le montant qui doit être versé aux actionnaires.

Si l'objectif de la réduction est de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant une dépréciation à cause des pertes, la réduction est réalisée soit par la réduction du nombre des actions ou la baisse de leur valeur nominale tout en respectant les avantages rattachés à certaines catégories d'actions en vertu de la loi ou des présents statuts.

La réduction du capital peut avoir pour objet la restitution d'apports, l'abandon d'actions souscrites et non libérées, la constitution de réserve légale ou le rétablissement de l'équilibre entre le capital et l'actif de la société diminué à la suite de pertes.

Il peut être procédé à la diminution du capital pour la société lorsque les pertes auront atteint la moitié des fonds propres et que son activité s'est poursuivie sans que cet actif ait été reconstitué.

La décision de réduction du capital devra être publiée **au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises** et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe dans un délai de trente jours à partir de sa date.

La décision de réduction du capital social à néant, ou en dessous du chiffre minimum légal, ne pourra être prise qu'à la condition de transformer la société ou d'augmenter son capital simultanément jusqu'à une valeur égale ou supérieure au chiffre minimum légal.

### **ARTICLE 13 : CONSEIL D'ADMINISTRATION (nouveau)**

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus.

**En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.**

**Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.**

**Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.**

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale constitutive ou ordinaire pour un mandat d'une durée maximum de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

L'assemblée générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement même si cette révocation et ce remplacement ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Les sociétés qui font partie du conseil d'administration doivent lors de leur nomination désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la société qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant permanent, ou si celui-ci vient à décéder ou à démissionner, elle devra pourvoir immédiatement à son remplacement.

### **ARTICLE 17 : DIRECTION GENERALE (nouveau)**

Le conseil d'administration nomme un Directeur Général, personne physique, qui assume la direction générale de la société et ce pour une période limitée ; si le directeur général est membre du conseil, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

**Le conseil d'administration peut faire assister le directeur général sur demande de ce dernier, d'un ou plusieurs directeurs généraux adjoints.**

**ARTICLE 26 : REGLES COMMUNES A TOUTES LES ASSEMBLEES (nouveau)**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont constitutives, ordinaires ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

I- Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné en justice à la demande d'actionnaire représentant au moins trois pour cent du capital social.

Après la dissolution de la société, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation

La convocation est faite par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation ; néanmoins, elle peut en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité de capital prévue par l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir à l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

II- Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III- A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration et le cas échéant par l'administrateur délégué ou toute autre personne désignée à cet effet par l'assemblée des actionnaires.

**Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.**

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séances, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

IV- Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société **dans les délais fixés par les avis publiés dans le cadre de la convocation.**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

**ARTICLE 27 : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES** (nouveau)

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable et ce pour :

- contrôler les actes de gestion de la société ;
- approuver selon le cas, les états financiers de l'exercice écoulé ;
- prendre des décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance **du rapport du conseil d'administration** et de celui du ou des commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire est compétente pour prendre toutes décisions autres que celles réservées aux assemblées générales extraordinaires

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale doit contenir les énonciations suivantes : la date et le lieu de sa tenue, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint, les documents et les rapports soumis à l'assemblée générale, un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

**ARTICLE 34 : LIQUIDATION** (nouveau)

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire désignent, parmi eux ou en dehors deux, un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et la rémunération.

**Cette nomination met fin aux fonctions des administrateurs.**

**La dissolution de la société ne met pas fin aux fonctions du commissaire aux comptes. En cas de nécessité, l'assemblée générale renouvelle son mandat pour toute la période de liquidation.**

L'assemblée générale ordinaire peut toujours révoquer ou remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre leurs pouvoirs.

Le mandat des liquidateurs est donné pour la durée d'une année renouvelable deux fois pour la même durée par décision de l'assemblée générale.

Les liquidateurs ont conjointement ou séparément, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'ils aviseront, tout l'actif de la société et d'éteindre son passif.

Le ou les liquidateurs ont, même séparément, qualité pour représenter la société à l'égard des tiers, notamment des administrations publiques ou privées, ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Au cours de la liquidation, les assemblées générales sont réunies aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les assemblées générales sont valablement convoquées par un liquidateur ou par des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social.

Les assemblées sont présidées par l'un des liquidateurs ou, en son absence, par l'actionnaire disposant du plus grand nombre de voix. Elles délibèrent aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'avant la dissolution.

Les assemblées générales sont présidées par l'un des liquidateurs ou, en son absence, par l'actionnaire disposant du plus grand nombre de voix. Elles délibèrent aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'avant la dissolution.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs négligent de convoquer l'assemblée, le président du tribunal de commerce, statuant par ordonnance de référé peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation.

Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer, ou si elle refuse d'approuver les comptes de la liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.



Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôt que la société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la signature des statuts mis à jour.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.**

**Par ailleurs, tous pouvoirs sont donnés à Mme Chaima Rouissi titulaire de la CIN n° 04835038 et/ou à M. Rached Zayani titulaire de la CIN n° 06488939 pour assurer l'exécution des résolutions ci-dessus indiquées et accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital et notamment effectuer avec pièces à l'appui, la déclaration de souscription et de versement pour l'augmentation du capital de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, auprès du Receveur des Finances.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK informe ses honorables actionnaires, que son Conseil de Surveillance, réuni le 10 novembre 2022, a décidé de proposer aux délibérations de sa prochaine Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), une augmentation de Capital par incorporation des réserves de 42.195.000 de dinars sur deux années et qui portera le capital de la banque de 132.405.000 DT à 174.600.000 DT en 2024.

- La 1<sup>ère</sup> tranche du programme d'augmentation du capital sera réalisée en 2023, par l'émission de 3.783.000 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes.
- La 2<sup>ème</sup> tranche du programme d'augmentation du capital sera réalisée en 2024 par l'émission de 4.656.000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Les actions nouvelles gratuites, seront attribuées aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour treize (13) actions anciennes.

Les actions nouvelles gratuites issues de l'augmentation du capital prévue en 2023 porteront jouissance en dividendes, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Idem pour les actions nouvelles gratuites, issues de l'augmentation du capital prévue en 2024 qui porteront jouissance en dividendes, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications  
« SO.T.E.TEL »  
Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis**

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires de la signature d'un contrat de partenariat avec la Société Comunik CRM pour le développement et la commercialisation des solutions de téléphonie sur IP de nouvelle génération. Le management de Sotetel vise par ce partenariat à accroître les parts de marché en Tunisie et à développer et diversifier les activités de l'Entreprise à l'Export.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

أدفنس تونس

**ADVANS TUNISIE SA**

*Société Anonyme au capital social de 23.000.000 Dinars*  
*Siège social : Immeuble Vie III, Zac Khareddine, Lac III, Tunis*  
*Identifiant unique : 1317726X*  
*Tél : 36 410 510*

*Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit*

**Emission d'un Emprunt Obligatoire**

**« ADVANS 2022- 4»**

**de 4 000 000 Dinars**

**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

Lors de sa réunion tenue le **15/02/2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de **100 millions de dinars** au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **04/10/2022** a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	Un taux (TMM+3,5%) fixe durant toute la durée de vie de l'Emprunt et/ou TMM+3%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

<b>Montant</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
4.000.000 dinars	5 ans	10,35% Brut l'an et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

## 2. Renseignements relatifs à l'émission :

### • **Montant de l'emprunt**

Le montant nominal du présent emprunt est de **4 millions de dinars**, divisés en 40.000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-4 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### • **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14/11/2022** auprès d'AMEN INVEST, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **17/11/2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 40.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/11/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### • **But de l'émission**

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## 3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-4 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par AMEN INVEST- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/11/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **17/11/2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
  - **Taux fixe** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 10,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2.75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.  
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2027**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/11/2023**.  
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Ce taux est de **10,35%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : **2,75%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
  - **Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sont émises pour une durée de **5 ans**.
  - **Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » est de **3 années**.
  - **Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6502 années**.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-4 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCYM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	108,937	108,953
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	150,308	150,333
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	125,016	125,036
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	135,379	135,402
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	130,600	130,622
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	131,321	131,344
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	125,347	125,366
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,448	50,456
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,527	36,532
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	124,408	124,428
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	109,700	109,716
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,319	19,322
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,642	133,654
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,255	1,255
15	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	130,930	130,950
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,690	12,691
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	185,193	185,224
18	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,553	12,554
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	105,278	105,295
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	107,927	107,947
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,104	15,107
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,050	2,055
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	68,094	68,101
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	143,937	144,170
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	109,380	109,381
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	116,622	116,640
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	152,723	152,317
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	573,300	572,235
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	150,920	150,743
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	191,097	191,264
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	104,341	104,049
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	138,014	138,261
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	173,896	173,315
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	156,633	156,217
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,014	24,019
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	97,958	97,904
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,016	1,015
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,016	1,014
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 379,942	2 379,221
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	151,083	152,687
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	242,879	243,567
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,091	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,781	2,770
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,011	62,153
45	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,379	1,380
46	FCP HAYET PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,277	1,273
47	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,281	1,275
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,819	14,812
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,374	11,366
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,427	14,429
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	93,703	93,695
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,280	1,282



OPCMV DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,808	109,821
57	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	101,148	101,163
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	107,509	107,546
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,912	104,929
60	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GERIE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	106,628	106,647
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	110,010	110,029
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	106,233	106,251
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	103,389	103,407
64	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,281	101,282
65	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	107,072	107,090
66	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,869	108,888
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	106,427	106,444
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	105,037	105,050
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	105,343	105,360
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,882	103,898
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	107,104	107,112
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	104,364	104,381
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,553	102,567
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	107,601	107,616
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	103,204	103,220
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	111,464	111,478
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,953	105,971
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,666	109,683
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	110,442	110,611
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	64,435	64,299
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	107,685	107,567
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,911	17,913
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	313,140	312,412
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 196,991	2 197,294
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,849	70,849
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,983	55,992
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,684	108,691
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,418	11,408
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,456	15,461
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,384	17,312
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	15,087	15,035
92	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,026	105,979
94	FCP AL IMITBEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	88,572	88,733
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	92,859	93,029
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,565	104,555
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	100,507	100,422
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,890	10,811
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,327	104,292
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	152,936	152,635
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	104,191	104,302
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	123,117	122,781
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	135,615	134,484
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	198,297	198,537
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	183,579	183,933
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	177,668	177,902
107	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,394	24,432
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	152,130	151,585
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,233	160,458
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 131,511	5 116,431
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	96,691	96,181
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 848,719	4 865,403
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,737	10,685
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	172,219	172,828
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 502,409	11 465,425
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 244,441	10 204,286
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	126,459	126,201

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

\*\*\*\* La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

99.Zitouna Takaful

Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,  
1<sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-

71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis



59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AMEN ALLIANCE SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

#### ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Septembre 2022 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 78 238 966 Dinars, un actif net de 77 985 645 Dinars et un bénéfice de la période de 1 499 905 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Observations**

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 18,707% de l'actif total au 30 Septembre 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 20,523% de l'actif total au 30 Septembre 2022, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 Octobre 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Jelil BOURAOUI**

**BILAN**  
**Au 30/09/2022**  
(Exprimé en dinars)

		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<b>ACTIF</b>				
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>51 299 417</b>	<b>37 430 031</b>	<b>43 406 342</b>
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	18 689 006	17 655 250	18 026 079
Emprunt d'Etat	3.2	30 041 369	16 364 164	21 672 824
Titres OPCVM	3.3	2 569 042	3 410 617	3 707 439
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>26 908 744</b>	<b>37 666 127</b>	<b>27 681 603</b>
Placements monétaires	3.4	10 851 735	22 521 805	13 040 358
Disponibilités	3.5	16 057 009	15 144 322	14 641 245
<b>Créances d'exploitation</b>	3.6	<b>30 805</b>	<b>73 341</b>	<b>73 341</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>78 238 966</b>	<b>75 169 499</b>	<b>71 161 286</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	3.7	245 139	171 561	171 239
Autres Créditeurs divers	3.8	8 182	7 794	6 379
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>253 321</b>	<b>179 356</b>	<b>177 618</b>
<b>Capital</b>	3.9	<b>74 727 455</b>	<b>67 705 569</b>	<b>63 250 077</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	3.10	<b>3 258 190</b>	<b>7 284 575</b>	<b>7 733 591</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	4 369 557	4 080 567
Résultat distribuable de la période		3 802 073	3 277 756	4 261 290
Regul résultat distribuable de la période		-543 883	-362 738	-608 266
<b>ACTIF NET</b>		<b>77 985 645</b>	<b>74 990 144</b>	<b>70 983 668</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>78 238 966</b>	<b>75 169 499</b>	<b>71 161 286</b>



**ETAT DE RESULTAT**

**Allant du 01/07/2022 au 30/09/2022**

**(Exprimé en dinars)**

		<b>Du 01/07/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/01/2022 au 30/09/2022</b>	<b>Du 01/07/2021 au 30/09/2021</b>	<b>Du 01/01/2021 au 30/09/2021</b>	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>822 904</b>	<b>2 490 645</b>	<b>646 787</b>	<b>1 493 100</b>	<b>2 117 185</b>
Dividendes/ Titres OPCVM		-	230 461	142 870	269 405	269 405
Revenues des obligations de sociétés		735 088	1 999 599	416 101	961 668	1 497 937
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	260 584	87 816	262 027	349 843
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>1 001 522</b>	<b>2 143 565</b>	<b>679 698</b>	<b>2 530 792</b>	<b>3 115 946</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>1 1 824 426</b>	<b>4 634 210</b>	<b>1 326 485</b>	<b>4 023 892</b>	<b>5 233 130</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-293 588</b>	<b>-720 922</b>	<b>-204 353</b>	<b>-673 571</b>	<b>-876 940</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>1 530 838</b>	<b>3 913 288</b>	<b>1 122 132</b>	<b>3 350 321</b>	<b>4 356 190</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-66 257</b>	<b>-111 215</b>	<b>-21 583</b>	<b>-72 565</b>	<b>-94 900</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 464 581</b>	<b>3 802 073</b>	<b>1 100 549</b>	<b>3 277 756</b>	<b>4 261 290</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-827 760</b>	<b>-543 883</b>	<b>55 671</b>	<b>-362 738</b>	<b>-608 266</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE</b>		<b>636 821</b>	<b>3 258 190</b>	<b>1 156 220</b>	<b>2 915 018</b>	<b>3 653 024</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>827 760</b>	<b>543 883</b>	<b>-55 671</b>	<b>362 738</b>	<b>608 266</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		8 694	5 993	718	1 129	-927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		26 630	-157 857	-112 022	-112 004	-86 523
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 499 905</b>	<b>3 650 210</b>	<b>989 245</b>	<b>3 166 881</b>	<b>4 173 841</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Allant du 01/07/2022 au 30/09/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>					
<b>RESULTANT DES</b>	<b>1 499 905</b>	<b>3 650 210</b>	<b>989 245</b>	<b>3 166 881</b>	<b>4 173 841</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat d'exploitation	1 464 582	3 802 073	1 100 549	3 277 756	4 261 290
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 694	5 993	718	1 129	-927
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	26 630	-157 857	-112 022	-112 004	-86 523
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-14 836 809</b>	<b>3 351 767</b>	<b>2 739 501</b>	<b>-17 758 547</b>	<b>-22 771 983</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>75 419 159</b>	<b>135 071 289</b>	<b>32 894 909</b>	<b>144 325 012</b>	<b>163 286 707</b>
- Capital	69 234 631	124 830 681	29 963 225	133 118 870	150 167 813
- Régularisation des sommes non distribuables	3 613 774	6 592 318	1 929 485	8 601 983	9 675 110
- Régularisation des sommes distribuables	2 570 754	3 648 290	1 002 199	2 604 159	3 443 784
<b>Rachat</b>	<b>-90 255 968</b>	<b>-131 719 522</b>	<b>-30 155 408</b>	<b>-162 083 559</b>	<b>-186 058 690</b>
- Capital	-82 542 468	-121 157 992	-27 448 721	-149 463 747	-170 997 744
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 314 986	-6 369 356	-1 760 160	-9 652 915	-11 008 896
- Régularisation des sommes distribuables	-3 398 514	-4 192 173	-946 528	-2 966 897	-4 052 050
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-13 336 904</b>	<b>7 001 977</b>	<b>3 728 746</b>	<b>-14 591 666</b>	<b>-18 598 142</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	91 322 548	70 983 668	71 261 398	89 581 810	89 581 810
En fin de période	77 985 645	77 985 645	74 990 144	74 990 144	70 983 668
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	798 901	638 000	657 852	847 848	847 848
En fin de période	672 801	672 801	683 184	683 184	638 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>115,912</b>	<b>115,912</b>	<b>109,766</b>	<b>109,766</b>	<b>111,260</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,182%</b>	<b>5,559%</b>	<b>5,278%</b>	<b>5,199%</b>	<b>5,302%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtés au 30 Septembre 2022**

**Montants en Dinars Tunisiens**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Septembre 2022.

## **2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions

souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **2.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### **2.7. Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.8. Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## 2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

#### 3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	355 875	357 642	0,457
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	6 000 000	6 279 478	8,026
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	515 472	0,659
TN0004700811	ATL 2020-1A	10 000	800 000	863 211	1,103
TN004700811	ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 294 816	1,655
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	640 000	684 284	0,875
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1600 000	1 688 066	2,158
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	828 744	1,059
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	5 000	500 000	536 300	0,685
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 603 815	2,050
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 054 917	1,348
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	700 000	732 436	0,936
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	630 000	644 499	0,824
TN4J4VCBM140	ATL 2022-1 A	5 000	500 000	500 986	0,640
TN8DSQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	602 367	0,770
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	501 973	0,642
<b>Total Obligations de sociétés</b>			<b>17 825875</b>	<b>18 689 006</b>	<b>23,887</b>

#### 3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000606	BTA13042028	4000	3 750 000	3 850 445	4,921
EN000800606	BTA13042028A	2500	2 327 500	2 390 278	3,055
TN0008000838	EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 088 723	6,504
TN0008000895	EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 034 718	6,435
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 306 674	6,783
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 192 142	6,636
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMP	6000	600 000	623 057	0,796
VHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 555 332	3,266
<b>Total Emprunts d'Etat (BTA)</b>			<b>29 177 500</b>	<b>30 041 369</b>	<b>38,396</b>

### 3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	24 959	2 510 751	2 510 751	3,209
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	596	58 291	58 291	0,075
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>25 555</b>	<b>2 569 042</b>	<b>2 569 042</b>	<b>3,284</b>

#### *PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :*

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

### 3.4. Placements monétaires

#### • Certificat de dépôt

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNU2LZB4TYB4	CD051022	AB	20	8,03	498 223	499 643	0,639
TNCZYYKBXBT2	CD101022	AB	10	8,03	3 493 768	3 494 390	4,466
TN754JJTUG83	CD121022	AB	20	8,03	498 223	499 021	0,638
TN9O7CKRVG18	CD191022A	AB	20	8,03	996 447	996 801	1,274
TN4QCB0QUGB5	CD201022	AB	20	8,03	1 992 894	1 993 248	2,548
TN5B7NP3HWU1	CD270423	BH	260	8,52	3 337 694	3 368 632	4,306
<b>Total Certificat de dépôt</b>					<b>10 817 249</b>	<b>10 851 735</b>	<b>13,870</b>
<b>Total placements monétaires</b>					<b>10 817 250</b>	<b>10 851 735</b>	<b>13,870</b>

### 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
	PLACEMENT A TERME (i)	2 518 558	9 515 935	10 044 001
	SOMMES A L'ENCAISSEMENT	13 538 451	5 628 38 7	4 597 244
<b>Total des disponibilités</b>		<b>16 057 009</b>	<b>15 144322</b>	<b>14 641 245</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT091122	AMEN BANK		90	8,22	2 000 000	2 018377	2,580
PLACT281222	AMEN BANK		90	8,26	500 000	500 181	0.639
<b>Total Placements à terme</b>					<b>2 500 000</b>	<b>2 518 558</b>	<b>3,219</b>

**CREANCES D'EXPLOITATION :**

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

**3.6. Créances d'exploitation :**

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-	-
INTERETCOURU/COMPTE REMUNERE	30 805	73 341	73 341
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>30 805</b>	<b>73 341</b>	<b>73 341</b>

**PASSIF :**

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2022 se détaille comme suit :

**3.7. Opérateurs créditeurs :**

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
GESTIONNAIRE	20 455	15513	15 948
DEPOSITAIRE	64 196	44 586	44 370
DISTRIBUTEUR	160 488	111 462	110 921
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>245 139</b>	<b>171 561</b>	<b>171239</b>

**3.8. Autres créditeurs divers :**

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-	1 588	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	8 182	6 206	6 379
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>8 182</b>	<b>7 794</b>	<b>6 379</b>



### 3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2022 au 30 Septembre 2022 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01 janvier 2022</b>	
Montant	67 330 644
Nombre de titres	638 000
Nombre d'actionnaires	122
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	124 830 681
Nombre de titres	1 182 849
Nombre d'actionnaires entrants	13
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-121 157 992
Nombre de titres	1 148 048
Nombre d'actionnaires sortants	29
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 993
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-157 857
Régularisation des sommes non distribuables	31 233
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 653 024
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	191 729
Frais de négociation de titre	-
<b>Capital au 30 Septembre 2022</b>	
Montant en nominal	74 727 455
Nombre de titres	672 801
Nombre d'actionnaires	106

(\*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Septembre 2022 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes distribuable des exercices antérieurs	-	4 369 557	4 080 567
Résultat Distribuable de la période	3 802 073	3 277 756	4 261 290
Régularisations du résultat distribuable de la période	-543 883	- 362 738	-608 266
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>3 258 190</b>	<b>7 284 575</b>	<b>7 733 591</b>

#### **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1. Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/07/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	230 461	142 870	269 405	269 405
Revenus des obligations des sociétés	735 088	1 999 599	416 101	961 668	1 497 937
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	260 584	87 816	262 027	349 843
<b>Total des Revenus du portefeuille titres</b>	<b>822 904</b>	<b>2 490 645</b>	<b>646 787</b>	<b>1 493 100</b>	<b>2 117 185</b>

##### **4.2. Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/07/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Revenus des placements à terme	75 944	363 774	119 462	436 474	569 621
Revenus du compte rémunéré	34 298	34 298	-	19 500	19 500
Revenus des certificats de dépôt	478 796	844 776	375 853	959 881	1 064 779
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	60 165	60 165
Revenus des pensions livrées	412 484	900 717	184 383	1 054 772	1 401 881
<b>Total des Revenus des placements monétaires</b>	<b>1 001 522</b>	<b>2 143 565</b>	<b>679 698</b>	<b>2 530 792</b>	<b>3 115 946</b>

#### 4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>
	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunération du distributeur	161 297	396 074	112 271	370 060	481 791
Rémunération du gestionnaire	67 772	166 418	47 173	155 487	202 433
Rémunération du dépositaire	64 519	158 430	44 909	148 024	192 716
<b>Total des charges de gestion de placements</b>	<b>293 588</b>	<b>720 922</b>	<b>204 353</b>	<b>673 571</b>	<b>876 9</b>

#### 4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u>
	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	27 109	66 567	18 869	62 195	80 973
Services bancaires & assimilés	9 580	9 591	66	2 314	2 319
TCL	3 568	9 056	2 658	8 056	11 608
Impôts et Taxes	400	400	-	-	-
Jetons de présence	25 600	25 600	-	-	-
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>66 257</b>	<b>111 214</b>	<b>21 593</b>	<b>72 565</b>	<b>94 900</b>

## **5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE**

### **5.1. Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

### **5.2. Rémunération du dépositaire :**

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

### **5.3. Rémunération du distributeur :**

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

## SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **21.227.675,887 DT** et un résultat de la période de **699.516,463**.

#### ***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

##### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 30 Septembre 2022 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### ***Etendue de l'examen limité:***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Septembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2022, 24,05% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,05% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 14.122.247,477 DT au 30 Septembre 2022, et représente une quote-part de 75,94% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,06% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

L'actif net de la « Sicav Amen » a été employé en titres des OPCVM à des taux en deçà de la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 Septembre 2022, ce taux est de l'ordre de 5,21%, soit 0,21% au-delà du seuil autorisé de 5%.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 30 Septembre 2022, à 4.059.622,486 DT représentant ainsi une quote-part de 19,12% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 9,12 % au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 Octobre 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**

(Unité : en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
<b><u>AC1</u></b> <b><u>Portefeuille Titres</u></b>	<b>4.1</b>	<b><u>14 122 247,477</u></b>	<b><u>20 657 614,617</u></b>	<b><u>20 212 001,554</u></b>
a      Action, valeurs assimilées et droits rattachés		1 100 146,352	1 701 154,620	1 201 261,841
b      Obligations et valeurs assimilées		13 022 101,125	18 956 459,997	19 010 739,713
<b><u>AC2</u></b> <b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		<b><u>7 104 620,291</u></b>	<b><u>8 080 929,666</u></b>	<b><u>4 233 813,072</u></b>
a      Placements monétaires	<b>4.2</b>	1 998 930,129	2 018 325,345	-
b      Disponibilités	<b>4.3</b>	5 105 690,162	6 062 604,321	4 233 813,072
<b><u>AC4</u></b> <b><u>Autres actifs</u></b>	<b>4.4</b>	<b><u>808,119</u></b>	<b><u>41 782,938</u></b>	<b><u>27 142,021</u></b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 227 675,887</b>	<b>28 780 327,221</b>	<b>24 472 956,647</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		<b>-</b>		
<b><u>PA1</u></b> <b><u>Dettes sur opérations de pension livrées</u></b>	<b>4.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>PA2</u></b> <b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>4.6</b>	<b><u>48 871,749</u></b>	<b><u>57 000,729</u></b>	<b><u>64 330,249</u></b>
a      Opérateurs créditeurs		48 871,749	57 000,729	64 330,249
<b><u>PA3</u></b> <b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>4.7</b>	<b><u>78 434,730</u></b>	<b><u>107 049,279</u></b>	<b><u>86 716,378</u></b>
a      Autres créditeurs divers		78 434,730	107 049,279	86 716,378
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>127 306,479</b>	<b>164 050,008</b>	<b>151 046,627</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>-</b>		
<b><u>CP1</u></b> <b><u>Capital</u></b>	<b>4.8</b>	<b><u>20 400 852,945</u></b>	<b><u>27 886 241,096</u></b>	<b><u>23 460 236,197</u></b>
<b><u>CP2</u></b> <b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>4.9</b>	<b><u>699 516,463</u></b>	<b><u>730 036,117</u></b>	<b><u>861 673,823</u></b>
a      Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	0,000	0,000
b      Sommes capitalisables de l'exercice en cours		699 516,463	730 036,117	861 673,823
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 100 369,408</b>	<b>28 616 277,213</b>	<b>24 321 910,020</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 227 675,887</b>	<b>28 780 327,221</b>	<b>24 472 956,647</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité : en DT)

	Not e	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>PR 1</b> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<b>4.10</b>	<u>192 835,124</u>	<u>646 307,126</u>	<u>256 590,998</u>	<u>767 348,007</u>	<u>1 015 291,723</u>
<b>PR 2</b> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<b>4.11</b>	<u>190 819,349</u>	<u>309 883,635</u>	<u>57 861,930</u>	<u>207 109,305</u>	<u>358 790,517</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>383 654,473</u></b>	<b><u>956 190,761</u></b>	<b><u>314 452,928</u></b>	<b><u>974 457,312</u></b>	<b><u>1 374 082,240</u></b>
<b>CH 3</b> <u>Intérêts des mises en pension</u>	<b>4.12</b>	-	-	-	-	-
<b>CH 1</b> <u>Charges de gestion des placements</u>	<b>4.13</b>	<u>- 53 398,478</u>	<u>- 146 882,367</u>	<u>- 60 351,245</u>	<u>- 187 920,443</u>	<u>- 257 348,686</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>330 255,995</b>	<b>809 308,394</b>	<b>254 101,683</b>	<b>786 536,869</b>	<b>1 116 733,554</b>
<b>CH 2</b> <u>Autres charges</u>	<b>4.14</b>	<u>- 21 280,760</u>	<u>- 41 026,943</u>	<u>- 14 408,285</u>	<u>- 45 450,908</u>	<u>- 56 014,794</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>308 975,235</b>	<b>768 281,451</b>	<b>239 693,398</b>	<b>741 085,961</b>	<b>1 060 718,760</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	-	<u>- 46 379,980</u>	<u>- 68 764,988</u>	<u>11 306,077</u>	<u>- 11 049,844</u>	<u>- 199 044,937</u>
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>262 595,255</b>	<b>699 516,463</b>	<b>250 999,475</b>	<b>730 036,117</b>	<b>861 673,823</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	<u>46 379,980</u>	<u>68 764,988</u>	<u>- 11 306,077</u>	<u>11 049,844</u>	<u>199 044,937</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	-	-	<u>- 366,489</u>	<u>1 061,955</u>	<u>1 059,937</u>	<u>364,471</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	-	<u>470,552</u>	<u>5 691,138</u>	<u>503,120</u>	<u>2 467,136</u>	<u>10 888,949</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>309 445,787</b>	<b>773 606,100</b>	<b>241 258,473</b>	<b>744 613,034</b>	<b>1 071 972,180</b>



## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>AN1</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>				
	<b><u>309 445,787</u></b>	<b><u>773 606,100</u></b>	<b><u>241 258,473</u></b>	<b><u>744 613,034</u></b>	<b><u>1 071 972,180</u></b>
a-	Résultat d'exploitation <u>308 975,235</u>	<u>768 281,451</u>	<u>239 693,398</u>	<u>741 085,961</u>	<u>1 060 718,760</u>
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres <u>:</u>	<u>- 366,489</u>	<u>1 061,955</u>	<u>1 059,937</u>	<u>364,471</u>
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres <u>470,552</u>	<u>5 691,138</u>	<u>503,120</u>	<u>2 467,136</u>	<u>10 888,949</u>
d-	Frais de négociation de titres <u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<b>AN2</b>	<b>Distributions de dividendes</b>				
	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<b>AN3</b>	<b>Transactions sur le capital</b>				
	<b><u>- 109 535,439</u></b>	<b><u>- 3 995 146,712</u></b>	<b><u>253 213,273</u></b>	<b><u>- 10 045 339,975</u></b>	<b><u>- 14 667 066,314</u></b>
a-	<b>Souscriptions</b> <u>14 607 275,981</u>	<u>34 968 327,971</u>	<u>54 099 852,354</u>	<u>156 606 829,534</u>	<u>228 785 571,617</u>
-	<b>Capital</b> <u>13 719 226,994</u>	<u>33 145 729,862</u>	<u>50 750 866,880</u>	<u>148 254 957,222</u>	<u>215 422 607,555</u>
-	<b>Régularisation des sommes non capitalisables</b> <u>507 065,185</u>	<u>1 222 254,662</u>	<u>2 204 266,583</u>	<u>6 436 285,642</u>	<u>9 356 154,128</u>
-	<b>Régularisation des sommes capitalisables</b> <u>380 983,802</u>	<u>600 343,447</u>	<u>1 144 718,891</u>	<u>1 915 586,670</u>	<u>4 006 809,934</u>
b-	<b>Rachats</b> <u>- 14 716 811,420</u>	<u>- 38 963 474,683</u>	<u>- 53 846 639,081</u>	<u>- 166 652 169,509</u>	<u>- 243 452 637,931</u>
-	<b>Capital</b> <u>- 13 780 022,794</u>	<u>- 36 932 606,712</u>	<u>- 50 518 897,994</u>	<u>- 157 872 099,526</u>	<u>- 229 288 046,928</u>
-	<b>Régularisation des sommes non capitalisables</b> <u>- 509 424,844</u>	<u>- 1 361 759,536</u>	<u>- 2 194 328,273</u>	<u>- 6 853 433,469</u>	<u>- 9 958 736,132</u>
-	<b>Régularisation des sommes capitalisables</b> <u>- 427 363,782</u>	<u>- 669 108,435</u>	<u>- 1 133 412,814</u>	<u>- 1 926 636,514</u>	<u>- 4 205 854,871</u>
	<b>Variation de l'actif net</b> <u>199 910,348</u>	<b><u>- 3 221 540,612</u></b>	<b><u>494 471,746</u></b>	<b><u>- 9 300 726,941</u></b>	<b><u>- 13 595 094,134</u></b>
<b>AN4</b>	<b>Actif net</b>				
a-	<u>25 491 805,358</u>	<u>24 321 910,020</u>	<u>28 121 805,467</u>	<u>37 917 004,154</u>	<u>33 464 743,522</u>
b-	<u>21 100 369,408</u>	<u>21 100 369,408</u>	<u>28 616 277,213</u>	<u>28 616 277,213</u>	<u>24 321 910,020</u>
<b>AN5</b>	<b>Nombre d'actions</b>				
a-	<u>421 973</u>	<u>501 648</u>	<u>607 243</u>	<u>811 092</u>	<u>811 092</u>
b-	<u>420 673</u>	<u>420 673</u>	<u>596 460</u>	<u>596 460</u>	<u>501 648</u>
-	<b>Valeur liquidative</b> <u>50,159</u>	<u>50,159</u>	<u>47,977</u>	<u>47,977</u>	<u>48,484</u>
<b>AN6</b>	<b>Taux de rendement annualisé</b>				
	<u>5.03%</u>	<u>4.62%</u>	<u>3.47%</u>	<u>3.51%</u>	<u>3.71%</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES**

**AU 30-09-2022**

### **1- Présentation de la société**

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-09-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	1 100 146,352
Obligations des sociétés (2)	4 267 522,637
BTA et obligations de l'Etat (3)	8 754 578,488
<b>Total</b>	<b>14 122 247,477</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### (1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2022	En % de l'actif net
TN0003900164	International Obligataire Sicav	1 100 146,352	1 100 146,352	5,21%
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 100 146,352</b>	<b>1 100 146,352</b>	<b>5,21%</b>

##### (2) Obligations des sociétés:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/09/2022	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	239 840,25	239 869,049	1,14%
TN0003400355	AB 2009 CB	173 227,71	173 258,906	0,82%
TN0003400405	AB 2010	39 990,00	40 188,401	0,19%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 599 440,00	1 607 376,000	7,62%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	100 000,00	101 676,000	0,48%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	200 000,00	203 352,000	0,96%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	100 000,00	105 592,000	0,50%
TN4J4VCBM140	ATL 2022 -1	300 000,00	301 183,561	1,43%
TN0004700712	ATL SUB2017	600 000,00	636 360,000	3,02%
TN0006610513	ATTIJARI LEASING 2018	60 000,00	61 245,600	0,29%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	120 000,00	120 237,120	0,57%

TN0007310261	HL 2015/B	200 000,00	210 760,000	1,00%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,27%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	250 000,00	261 584,000	1,24%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	204 840,000	0,97%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 232 497,95</b>	<b>4 324 094,119</b>	<b>20,49%</b>
			-56 571,482	
			<b>4 267 522,637</b>	<b>20,22%</b>

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 30 Septembre 2022 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

### (3) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 30/09/2022	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	1 444 500,000	1 480 323,288	7,02%
TN0008000606	BTA13042028B	1 861 200,000	1 911 422,400	9,06%
TN0008000606	BTA13042028C	929 000,000	954 111,200	4,52%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	623 059,200	2,95%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	207 686,400	0,98%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	501 580,000	2,38%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	501 456,000	2,38%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 044 272,000	9,69%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	530 668,000	2,51%
	<b>TOTAL</b>	<b>8, 534,700.000</b>	<b>8, 754,578.488</b>	<b>41,49%</b>

#### 4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2022 à 1 DT et se dé 998 930,129taille comme suit :

Certificats de dépôts (a)	1 998 930,129
<b>Total</b>	<b>1 998 930,129</b>

#### (a)Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Date de souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
TNTGHH2TSZD6	CD du31/02/2022	23/09/2022	AMEN BANK	1 000 000,000	03/10/2022	1423,743	998219,527	999643,270	8,03%	4,74%
TNRORNT5CAR6	CD du 05/10/2022	15/09/2022	AMEN BANK	1 000 000,00	05/10/2022	2839,897	996446,962	999286,859	8,03%	4,74%
	<b>TOTAL</b>						<b>1994666,489</b>	<b>1 998930,129</b>		<b>9,47%</b>

#### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2022 à **5 105 690,162** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	5 105 690,162	24,20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 105 690,162</b>	<b>24,20%</b>

#### 4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30-09-2022, 808,119 DT contre 27 142,021 DT au 31/12/2021.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	Au 31/12/2021
Intérêt courus /compte rémunéré	808,119	41 782,938	27 142,021
<b>Total</b>	<b>808,119</b>	<b>41 782,938</b>	<b>27 142,021</b>

#### 4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2022.

#### 4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	31/12/2021
Gestionnaire	12 108,025	12 547,407	12 780,060
Dépositaire	36 763,724	44 453,322	51 550,189
<b>Total</b>	<b>48 871,749</b>	<b>57 000,729</b>	<b>64 330,249</b>

#### 4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021	31/12/2021
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	63 498,241	79 895,270	59 447,198
Jetons de Présence	12 000,000	24 000,000	24 000,000
CMF	2 015,661	2 233,181	2 348,352
<b>Total</b>	<b>78 434,730</b>	<b>107 049,279</b>	<b>86 716,378</b>



#### 4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 s'élève à -3 059 383,252 dinars.

La variation du du capital se détaille comme suit :

<b>Capital social au 31-12-2021</b>	<b>23 460 236,197</b>
Souscriptions	33 145 729,862
Rachats	- 36 932 606,712
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	1 600,000
VDE / titres OPCVM	-
+/-V réalisée emp.société	-
+/- V réal/titres Etat	3 400,002
+/- V réal/ titres OPCVM	2 291,136
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000
+/- V report/titres OPCVM	- 366,489
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	4 924,003
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	- 5 284,056
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	861 673,823
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	- 139 144,821
<b>Capital au 30-09-2022</b>	<b>20 400 852,945</b>

(A) Suivant décision de l'AGO du 28 Avril 2022

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2021</b>	<b>300</b>
Nombre d'actionnaires entrants	12
Nombre d'actionnaires sortants	25
<b>Nombre d'actionnaires au 30-09-2022</b>	<b>287</b>

#### 4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	du 01/01/2022	du 01/01/2021	du 01/01/2021
	au 30/09/2022	au 30/09/2021	au 31/12/2021
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	768 281,451	741 085,961	1 060 718,760
Régularisation du résultat d'exploitation	-68 764,988	-11 049,844	-199 044,937
<b>Total</b>	<b>699 516,463</b>	<b>730 036,117</b>	<b>861 673,823</b>

#### 4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations	134 156,938	307 762,351	78 660,649	239 719,798	309 732,923
Revenus des BTA	58 678,186	338 544,775	177 930,349	527 628,209	705 558,800
<b>TOTAL</b>	<b>192 835,124</b>	<b>646 307,126</b>	<b>256 590,998</b>	<b>767 348,007</b>	<b>1 015 291,723</b>

#### 4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 Au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des Certificats de dépôt	175 745,787	195 754,896	20 462,997	125 957,388	148 825,048
Revenus des Pensions Livrées	126 299,544	212 911,354	29 860,443	50 850,805	117 309,839
Revenus de Comptes Rémunérés	15 073,562	27 516,929	7 538,490	30 301,112	92 655,630
<b>TOTAL</b>	<b>190 819,349</b>	<b>309 883,635</b>	<b>57 861,930</b>	<b>207 109,305</b>	<b>358 790,517</b>

#### 4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2022.

#### 4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	12 484,369	34 340,561	14 109,901	43 935,110	60 167,179
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	14 875,000	7 437,500	22 312,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	33 476,609	97 666,806	38 803,844	121 672,833	167 431,507
<b>Total</b>	<b>53 398,478</b>	<b>146 882,367</b>	<b>60 351,245</b>	<b>187 920,443</b>	<b>257 348,686</b>

#### 4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2022 au 30/09/2022	Période du 01/01/2022 au 30/09/2022	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance du CMF	6 180,384	17 000,286	6 985,104	21 750,069	29 785,748
Sces bancaires et assimilés	4 744,483	4 755,291	801,492	3 174,722	3 558,908
TCL	704,853	2 020,326	621,689	2 526,117	3 670,138
Jetons de présence	9 651,040	17 251,040	6 000,000	18 000,000	19 000,000
<b>Total</b>	<b>21 280,760</b>	<b>41 026,943</b>	<b>14 408,285</b>	<b>45 450,908</b>	<b>56 014,794</b>

# **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 septembre 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de six mois se terminant au 30 septembre 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **104 218 099,754** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **1 469 530,995** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 septembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ L'emploi au titre BIAT représente au 30 Septembre 2022, 11,57% de l'actif de l'Union Financière Salamambo Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 Octobre 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**BILAN**

Arrêté au 30/09/2022 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>74 026 615,097</b>	<b>55 610 220,924</b>	<b>58 372 472,535</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		74 026 615,097	55 099 205,924	58 372 472,535
	b- Titres OPCVM		0,000	511 015,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>30 191 220,604</b>	<b>13 701 029,866</b>	<b>14 451 696,924</b>
	a- Placements monétaires		22 571 745,943	8 034 336,909	4 541 987,432
	b- Disponibilités		7 619 474,661	5 666 692,957	9 909 709,492
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>264,053</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>104 218 099,754</b>	<b>69 311 250,790</b>	<b>72 824 169,459</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>398 978,669</u></b>	<b><u>265 786,461</u></b>	<b><u>3 350 157,972</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	364 211,826	248 099,693	329 702,705
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	34 766,843	17 686,768	19 981,727
	<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>	<b>3.7</b>	0,000	0,000	3 000 473,540
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>103 819 121,085</u></b>	<b><u>69 045 464,329</u></b>	<b><u>69 474 011,487</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.8</b>	<b>99 832 851,951</b>	<b>66 892 022,267</b>	<b>66 485 087,098</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>3 986 269,134</u></b>	<b><u>2 153 442,062</u></b>	<b><u>2 988 924,389</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		3 986 269,134	2 153 442,062	2 988 924,389
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>104 218 099,754</b>	<b>69 311 250,790</b>	<b>72 824 169,459</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>PR 1</b> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 165 279,789</u>	<u>3 116 075,880</u>	<u>843 013,863</u>	<u>1 832 100,016</u>	<u>2 705 581,507</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 165 279,789	3 116 075,880	843 013,863	1 832 100,016	2 705 581,507
Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>PR 2</b> <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>522 895,319</u>	<u>1 071 517,776</u>	<u>177 821,069</u>	<u>1 022 806,152</u>	<u>1 187 922,420</u>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>1 688 175,108</u></b>	<b><u>4 187 593,656</u></b>	<b><u>1 020 834,932</u></b>	<b><u>2 854 906,168</u></b>	<b><u>3 893 503,927</u></b>
<b>CH 1</b> <u>Charges de gestion des placements</u>	3.10	<u>-205 035,218</u>	<u>-539 176,227</u>	<u>-160 910,948</u>	<u>-487 424,123</u>	<u>-644 932,845</u>
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.11	<u>0,000</u>	<u>-1 208,524</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 021,310</u>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 483 139,890</b>	<b>3 647 208,905</b>	<b>859 923,984</b>	<b>2 367 482,045</b>	<b>3 245 549,772</b>
<b>CH 2</b> <u>Autres charges</u>	3.12	-33 935,710	-92 045,107	-24 199,948	-72 914,985	-96 736,913
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 449 204,180</b>	<b>3 555 163,798</b>	<b>835 724,036</b>	<b>2 294 567,060</b>	<b>3 148 812,859</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		104 900,314	431 105,336	-68 019,715	-141 124,998	-159 888,470
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>1 554 104,494</b>	<b>3 986 269,134</b>	<b>767 704,321</b>	<b>2 153 442,062</b>	<b>2 988 924,389</b>
<b>PR 4</b> <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-104 900,314	-431 105,336	68 019,715	141 124,998	159 888,470
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		20 326,815	60 392,975	17 196,059	33 603,415	48 655,696
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	23 741,000	31 286,337	143 132,241	152 850,080
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-1 440,644	0,000	-632,616	-632,616
<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 469 530,995</b>	<b>3 637 857,129</b>	<b>884 206,432</b>	<b>2 470 670,100</b>	<b>3 349 686,019</b>



## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 30 septembre 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 469 530,995</u></b>	<b><u>3 637 857,129</u></b>	<b><u>884 206,432</u></b>	<b><u>2 470 670,100</u></b>	<b><u>3 349 686,019</u></b>
a- Résultat d'exploitation	1 449 204,180	3 555 163,798	835 724,036	2 294 567,060	3 148 812,859
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	20 326,815	60 392,975	17 196,059	33 603,415	48 655,696
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	23 741,000	31 286,337	143 132,241	152 850,080
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 440,644	0,000	-632,616	-632,616
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>3 475 036,192</u></b>	<b><u>30 707 252,469</u></b>	<b><u>-2 099 532,679</u></b>	<b><u>-4 316 652,430</u></b>	<b><u>-4 767 121,191</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>19 054 526,049</b>	<b>71 762 463,063</b>	<b>6 860 971,149</b>	<b>35 158 907,214</b>	<b>45 554 495,244</b>
- Capital	15 448 400,000	59 042 900,000	5 861 700,000	30 437 800,000	39 193 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	3 606 126,049	12 719 563,063	999 271,149	4 721 107,214	6 360 895,244
<b>b- Rachats</b>	<b>15 579 489,857</b>	<b>41 055 210,594</b>	<b>8 960 503,828</b>	<b>39 475 559,644</b>	<b>50 321 616,435</b>
- Capital	12 627 100,000	33 688 900,000	7 640 900,000	34 094 500,000	43 228 300,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	2 952 389,857	7 366 310,594	1 319 603,828	5 381 059,644	7 093 316,435
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 944 567,187</b>	<b>34 345 109,598</b>	<b>-1 215 326,247</b>	<b>-1 845 982,330</b>	<b>-1 417 435,172</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>					
a- En début de période	98 874 553,898	69 474 011,487	70 260 790,576	70 891 446,659	70 891 446,659
b- En fin de période	103 819 121,085	103 819 121,085	69 045 464,329	69 045 464,329	69 474 011,487
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	807 426	582 099	603 671	622 446	622 446
b- En fin de période	835 639	835 639	585 879	585 879	582 099
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>124,239</b>	<b>124,239</b>	<b>117,849</b>	<b>117,849</b>	<b>119,350</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,78%</b>	<b>5,48%</b>	<b>4,98%</b>	<b>4,65%</b>	<b>4,79%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2022**

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.4- Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2022 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

<b>LIBELLE</b>		<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Emprunts d'Etat et BTA	(1)	64 526 436,576	45 802 307,795	49 889 318,616
Obligations des Sociétés	(2)	9 500 178,521	9 296 898,129	8 483 153,919
Titres d'OPCVM	(3)	0,000	511 015,000	0,000
<b>Total</b>		<b>74 026 615,097</b>	<b>55 610 220,924</b>	<b>58 372 472,535</b>

#### (1) Emprunts d'Etat et BTA :

<b>Code ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2022</b>	<b>% de l'Actif</b>
	<b><u>Emprunts d'Etat et BTA</u></b>		<b><u>62 038 952,000</u></b>	<b><u>64 526 436,576</u></b>	<b><u>61,91%</u></b>
	<b><u>BTA</u></b>		<b><u>23 138 952,000</u></b>	<b><u>24 558 728,794</u></b>	<b><u>23,56%</u></b>
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 994 277,009	1,91%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 074 128,675	8,71%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 490 323,110	12,94%
	<b><u>Obligations émises par l'Etat</u></b>		<b><u>38 900 000,000</u></b>	<b><u>39 967 707,782</u></b>	<b><u>38,35%</u></b>
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 000	7 000 000,000	7 275 044,384	6,98%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000,000	1 039 367,617	1,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000,000	3 068 173,150	2,94%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000,000	3 062 971,398	2,94%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000,000	5 317 715,836	5,10%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000,000	15 956 308,274	15,31%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000,000	4 248 127,123	4,08%

#### (2) Obligations des sociétés :

<b>Code ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2022</b>	<b>% de l'Actif</b>
	<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>9 214 382,848</u></b>	<b><u>9 500 178,521</u></b>	<b><u>9,12%</u></b>
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	800 000,000	837 263,781	0,80%
TN0004700753	ATL 2018-1 CA 8.3%	4 109	82 180,448	83 316,648	0,08%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,96%
TN0006610513	ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	400 000,000	408 301,502	0,39%
TN0006610471	ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	300 000,000	314 421,369	0,30%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	500 000,000	500 986,302	0,48%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	500 000,000	500 909,123	0,48%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	776 000,000	829 694,948	0,80%

Code ISIN	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000,000	2 049 538,630	1,97%
TN0003100674	BNASUB09	1 700	22 593,000	23 066,302	0,02%
TN0004201448	CIL 2017 -2 - 7.95%	5 000	100 000,000	103 484,931	0,10%
TN0004201455	CIL 2018 -1 - 10.6%	5 038	201 489,400	213 521,856	0,20%
TN0004201463	CIL 2018-1 T+2.5%	187	7 480,000	7 857,836	0,01%
TN0007310428	HL 2017-3 8%	20 000	400 000,000	417 393,973	0,40%
TN0007310451	HL 2018-1 8.3%	15 000	300 000,000	306 876,493	0,29%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	400 000,000	429 923,946	0,41%
TN0002102001	TLF A 11.4%	8 000	333 440,000	341 035,836	0,33%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	472 000,000	488 958,896	0,47%
TN0002101970	TLS2017-2- 7.95%	15 000	300 000,000	312 284,384	0,30%
TN0002101996	TLS2018-1 7.95%	16 000	319 200,000	327 396,559	0,31%
	INTERCALAIRES ATL 2022-1 CA 10%			3 945,206	0,00%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 165 279,789</b>	<b>3 116 075,880</b>	<b>843 013,863</b>	<b>1 832 100,016</b>	<b>2 705 581,507</b>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	312 396,272	927 617,751	312 709,258	927 930,737	1 240 640,000
Revenus des obligations privées	852 883,517	2 188 458,129	530 304,605	904 169,279	1 464 941,507
<b>TOTAL</b>	<b>1 165 279,789</b>	<b>3 116 075,880</b>	<b>843 013,863</b>	<b>1 832 100,016</b>	<b>2 705 581,507</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2022, à 30 191 220,604 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	22 571 745,943	8 034 336,909	4 541 987,432	21,66%
Disponibilités	(2)	7 619 474,661	5 666 692,957	9 909 709,492	7,31%
<b>Total</b>		<b>30 191 220,604</b>	<b>13 701 029,866</b>	<b>14 451 696,924</b>	<b>28,97%</b>

(1) Placements monétaires :

Pensions livrées :

Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
BIAT	33 jours	08/09/2022	5 000 119,393	5 025 714,304	4,82%
BTE	120 jours	09/06/2022	4 000 192,263	4 101 395,529	3,94%
<b>Total Pensions livrées</b>			<b>9 000 311,656</b>	<b>9 127 109,833</b>	<b>8,76%</b>

Certificats de dépôt :

Code ISIN	Emetteur	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2022	% de l'Actif
TN72OC6279K7	CD BIAT	30 jours	23/09/2022	4 973 411,256	4 980 466,964	4,78%
TNPPQM62Y2O7	CD BTK Leasing	180 jours	05/05/2022	4 839 692,825	4 965 964,315	4,76%
TNXAD3ZSCFA7	CD UBCI	20 jours	13/09/2022	1 993 775,421	1 999 375,355	1,92%
TN2SRXVJ4HL1	CD UBCI	20 jours	16/09/2022	1 495 331,566	1 498 829,476	1,44%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>13 302 211,068</b>	<b>13 444 636,110</b>	<b>12,90%</b>

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Intérêts courus/DAV (POT)	82 636,294	77 404,486	94 898,961
Avoirs en banque	7 536 838,367	5 589 288,471	9 817 831,841
Somme à l'encaissement	0,000	0,000	-3 021,310
<b>Total</b>	<b>7 619 474,661</b>	<b>5 666 692,957</b>	<b>9 909 709,492</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 314,371	4 314,371
Intérêts des certificats de dépôts	116 984,715	327 291,593	76 312,394	410 042,658	473 136,437
Intérêts des dépôts à terme	97 348,725	329 390,345	101 508,675	608 449,123	710 471,612
Intérêts pension livrée (échus)	308 561,879	414 835,838	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>522 895,319</b>	<b>1 071 517,776</b>	<b>177 821,069</b>	<b>1 022 806,152</b>	<b>1 187 922,420</b>

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

### 3.4 –Autres actifs :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b><u>264,053</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	RS sur achats Obligations	264,053	0,000	0,000

### 3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b><u>364 211,826</u></b>	<b><u>248 099,693</u></b>	<b><u>329 702,705</u></b>
	Frais de gestionnaire	102 517,610	71 515,976	70 003,873
	Frais de dépositaire	67 397,029	36 093,677	53 594,653
	Frais des distributeurs	194 297,187	140 490,040	206 104,179

### 3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b><u>34 766,843</u></b>	<b><u>17 686,768</u></b>	<b><u>19 981,727</u></b>
	Etat, retenue à la source	16 932,844	101,700	0,000
	Redevance CMF	8 345,759	5 810,896	5 962,384
	Charges à payer sur l'exercice encours	9 488,240	11 774,172	14 019,343

### 3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul dinars au 30/09/2022 contre un solde de 3 000 473,540 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

### 3.8 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2021</u></b>	
* Montant en nominal	58 209 900
* Nombre de titres	582 099
* Nombre d'actionnaires	414
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	59 042 900
* Nombre de titres émis	590 429
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	33 688 900
* Nombre de titres rachetés	336 889
<b><u>Capital au 30/09/2022</u></b>	
* Montant en nominal	83 563 900
* Nombre de titres	835 639
* Nombre d'actionnaires	572



La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 s'élève à 34 345 109,598 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/09/2022 est de 835 639  
Contre 582 099 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2021</u></b>	<b><u>66 485 087,098</u></b>	<b><u>66 485 087,098</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>59 042 900,000</u></b>	<b><u>59 042 900,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-33 688 900,000</u></b>	<b><u>-33 688 900,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>7 993 764,853</u></b>	<b><u>11 980 033,987</u></b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	60 392,975	60 392,975
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	23 741,000	23 741,000
- Frais de négociation de titres	-1 440,644	-1 440,644
- Régularisation sommes capitalisables	3 620 286,288	3 620 286,288
- Résultat de l'exercice antérieur	2 988 924,389	2 988 924,389
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	1 301 860,845	1 301 860,845
- Sommes capitalisables		3 986 269,134
<b><u>Montant fin de période au 30/09/2022</u></b>	<b><u>99 832 851,951</u></b>	<b><u>103 819 121,085</u></b>

### 3.9 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/09/2022 s'élèvent à **3 986 269,134** DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>31/12/2021</b>
Résultat d'exploitation	3 555 163,798	2 294 567,060	3 148 812,859
Régularisation du résultat d'exploitation	431 105,336	-141 124,998	-159 888,470
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 986 269,134</u></b>	<b><u>2 153 442,062</u></b>	<b><u>2 988 924,389</u></b>

### 3.10 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01.07.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 30.09.22</b>	<b>Période du 01.07.21 au 30.09.21</b>	<b>Période du 01.01.21 au 30.09.21</b>	<b>Période du 01.01.21 au 31.12.21</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>205 035,218</u></b>	<b><u>539 176,227</u></b>	<b><u>160 910,948</u></b>	<b><u>487 424,123</u></b>	<b><u>644 932,845</u></b>
Rémunération du gestionnaire	102 517,612	269 588,117	71 515,976	216 632,938	286 636,811
Rémunération du dépositaire	25 629 ,398	67 397,029	17 878,996	54 158,247	71 659,223
Rémunération des distributeurs	76 888,208	202 191,081	71 515,976	216 632,938	286 636,811

### 3.11 Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 1 208,524 DT pour la période allant du 01/01/2022 au 30/09/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

### 3.12 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>33 935,710</b>	<b>92 045,107</b>	<b>24 199,948</b>	<b>72 914,985</b>	<b>96 736,913</b>
Redevance CMF	25 629,398	67 397,029	17 878,996	54 158,247	71 659,223
Abonnement des charges budgétisées	8 306,312	24 648,078	6 320,952	18 756,738	25 077,690

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.22 au 30.09.22	Période du 01.01.22 au 30.09.22	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>8 306,312</b>	<b>24 648,078</b>	<b>6 320,952</b>	<b>18 756,738</b>	<b>25 077,690</b>
Taxes	2 587,203	7 677,245	1 346,604	3 995,902	5 342,506
Frais bancaires	29,852	88,580	26,234	77,846	104,065
Publication BO CMF	328,881	975,918	328,881	975,919	1 304,800
Honoraires CAC	1 709,234	5 071,966	1 709,234	5 071,966	6 781,200
Frais AGO et publications	1 130,639	3 355,049	893,568	2 651,555	3 545,119
Jetons de Présence	2 520,548	7 479,452	2 016,438	5 983,562	8 000,000
Autres*	-0,045	-0,132	-0,008	-0,011	0,000

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## 4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de

fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### 4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV puis 0.3% TTC à partir du 1er janvier 2022 et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

# **MAXULA PLACEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.113.606, un actif net de D : 9.092.186 et un bénéfice de la période de D : 95.683.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 Octobre 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>Année 2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7 127 045	8 617 088	8 603 112
Obligations et valeurs assimilées		7 127 045	8 617 088	8 603 112
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 920 482	1 639 802	1 477 652
Placements monétaires	5	1 920 482	1 639 779	1 477 629
Disponibilités		0	23	23
<b>Créances d'exploitation</b>	6	66 056	12 340	52
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 113 583</b>	<b>10 269 230</b>	<b>10 080 816</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	20 595	22 987	21 578
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	825	913	2 435
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 420</b>	<b>23 900</b>	<b>24 013</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	8 832 486	9 961 582	9 685 099
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	83	81
Sommes distribuables de la période		259 657	283 665	371 623
<b>ACTIF NET</b>		<b>9 092 143</b>	<b>10 245 330</b>	<b>10 056 803</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>9 113 563</b>	<b>10 269 230</b>	<b>10 080 816</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	92 039	291 438	110 761	337 292	448 053
Revenus des obligations et valeurs assimilées		92 039	291 438	110 761	337 292	448 053
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	21 583	45 410	12 544	24 166	29 054
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>113 622</b>	<b>336 848</b>	<b>123 305</b>	<b>361 458</b>	<b>477 107</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(20 595)	(62 795)	(22 987)	(69 199)	(90 777)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>93 027</b>	<b>274 053</b>	<b>100 318</b>	<b>292 259</b>	<b>386 330</b>
<b>Autres charges</b>	13	(2 622)	(7 906)	(2 870)	(8 676)	(11 369)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	(200)	-	(200)	(200)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>90 405</b>	<b>265 947</b>	<b>97 448</b>	<b>283 383</b>	<b>374 761</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 631)	(6 290)	(7 137)	282	(3 138)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>88 774</b>	<b>259 657</b>	<b>90 311</b>	<b>283 665</b>	<b>371 623</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 631	6 290	7 137	(282)	3 138
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(16 522)	50 500	4 327	(16 310)	(11 783)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		21 800	(36 150)	200	30 170	30 170
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>95 683</b>	<b>280 297</b>	<b>101 975</b>	<b>297 243</b>	<b>393 148</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>95 683</b>	<b>280 297</b>	<b>101 975</b>	<b>297 243</b>	<b>393 148</b>
Résultat d'exploitation	90 405	265 947	97 448	283 383	374 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 522)	50 500	4 327	(16 310)	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 800	(36 150)	200	30 170	30 170
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(333 643)</b>	<b>-</b>	<b>(331 636)</b>	<b>(331 636)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(60 940)</b>	<b>(911 271)</b>	<b>(411 712)</b>	<b>(2 193 025)</b>	<b>(2 477 457)</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	2 380 792	12 281 663	3 116 737	19 650 644	22 955 522
- Régularisation des sommes non distribuables	3 088	8 912	3 726	14 507	20 151
- Régularisation des sommes distribuables	57 788	396 368	75 702	616 141	731 559
<b>Rachats</b>					
- Capital	(2 440 008)	(13 148 300)	(3 520 953)	(21 740 242)	(25 325 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 181)	(9 238)	(4 082)	(14 517)	(20 324)
- Régularisation des sommes distribuables	(59 419)	(440 676)	(82 842)	(719 558)	(838 398)
- Droits de sortie					
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>34 743</b>	<b>(964 617)</b>	<b>(309 737)</b>	<b>(2 227 418)</b>	<b>(2 415 945)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	9 057 443	10 056 803	10 555 067	12 472 748	12 472 748
En fin de période	9 092 186	9 092 186	10 245 330	10 245 330	10 056 803
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	87 554	95 517	102 286	118 939	118 939
En fin de période	86 970	86 970	98 292	98 292	95 517
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,544</b>	<b>104,544</b>	<b>104,234</b>	<b>104,234</b>	<b>105,288</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,06%</b>	<b>2,99%</b>	<b>1,01%</b>	<b>2,89%</b>	<b>3,89%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### *3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022, à D : 7.127.045 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>6 796 493</b>	<b>7 127 045</b>	<b>78,39%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>1 200 243</b>	<b>1 226 047</b>	<b>13,48%</b>
TN0003400405	Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	39 323	39 537	0,43%
TN0003600640	Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	420 000	435 683	4,79%
TN0006610414	Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	60 000	60 703	0,67%
TN4J4VCBM140	Obligations ATTIJARI LEASING 2022-1 au taux de 10 %	1 500	150 000	150 296	1,65%
TN0001300623	Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	25 000	25 801	0,28%
TN0007310295	Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	41 287	0,45%
TN0002601045	Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	39 920	40 810	0,45%
TN0002101897	Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	41 435	0,46%
TN0002101913	Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	41 216	0,45%
TN0003900263	Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	90 000	90 447	0,99%
TN0007200181	Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	8 000	8 172	0,09%
TN0004201455	Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6 %	200	8 000	8 478	0,09%
TN0002102150	Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7 %	500	40 000	41 437	0,46%

TNXIY8MEDJE3	Obligations TLF 2022-2 TF au taux de 10 %	2 000	200 000	200 745	2,21%
<b>Emprunt National</b>			<b>375 000</b>	<b>381 253</b>	<b>4,19%</b>
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,90%	500	50 000	50 347	0,55%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,80%	500	50 000	51 921	0,57%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,80%	1 500	150 000	153 320	1,69%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 9,35%	1 000	100 000	100 307	1,10%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	25 000	25 358	0,28%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>5 221 250</b>	<b>5 519 745</b>	<b>60,71%</b>
TN0008000572	BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 020 204	11,22%
TN0008000598	BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	513 618	5,65%
TN0008000366	BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	914 651	10,06%
TN0008000622	BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	712 057	7,83%
TN0008000580	BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 347 775	14,82%
TN0008000606	BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 011 440	11,12%
<b>Total</b>			<b>6 796 493</b>	<b>7 127 045</b>	<b>78,39%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>					<b>78,20%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022 à D : 1.920.482 et se détaille comme suit :

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2022</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>1 418 727</b>	<b>1 422 432</b>	<b>15,64%</b>
	Banque Nationale Agricole	1 418 727	1 422 432	15,64%
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>496 676</b>	<b>498 050</b>	<b>5,48%</b>
TNII3B5M5GS6	BNA au 22/10/2022 au taux de 8,03%	496 676	498 050	5,48%
<b>Total général</b>		<b>1 915 403</b>	<b>1 920 482</b>	<b>21,12%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>21,07%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2022 à D : 66.056, contre D : 12.340 au 30 septembre 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	65 952	12 194	-
Autres	104	146	52
<b>Total</b>	<b>66 056</b>	<b>12 340</b>	<b>52</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2022 à D : 20.595, contre D : 22.987 au 30 septembre 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Maxula Bourse	13 761	15 359	14 418
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 101	4 577	4 296
Banque Nationale Agricole (distribution)	2 733	3 051	2 864
<b>Total</b>	<b>20 595</b>	<b>22 987</b>	<b>21 578</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2022 à D : 825, contre D : 913 au 30 septembre 2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	733	815	803
TCL	92	98	96
Retenu à la source à payer	-	-	1 536
<b>Total</b>	<b>825</b>	<b>913</b>	<b>2 435</b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022, se détaillent comme suit :

#### Capital 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

#### Souscriptions réalisées

Montant	12 281 663
Nombre de titres émis	121 125
Nombre d'actionnaires nouveaux	475

#### Rachats effectués

Montant	(13 148 300)
Nombre de titres rachetés	(129 672)
Nombre d'actionnaires sortants	(458)

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 500
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(36 150)
Régularisation des sommes non distribuables	(326)

Capital au 30-09-2022

Montant	8 832 486
Nombre de titres	86 970
Nombre d'actionnaires	790

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 92.039 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2022, contre D : 110.761 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	20 656	57 049	22 575	73 377	94 592
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	71 383	234 389	88 186	263 915	353 461
<b>TOTAL</b>	<b>92 039</b>	<b>291 438</b>	<b>110 761</b>	<b>337 292</b>	<b>448 053</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2022 à D : 21.583, contre D : 12.544 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2021, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	3 575	11 545	3 716	14 833	18 207
Intérêts des certificats de dépôt	18 008	33 865	8 828	9 333	10 847
<b>TOTAL</b>	<b>21 583</b>	<b>45 410</b>	<b>12 544</b>	<b>24 166</b>	<b>29 054</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2022 à D : 20.595, contre D : 22.987 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2021</u>	<u>Année</u> <u>2021</u>
Commission de gestion	13 761	41 957	15 359	46 235	60 653
Commission de distribution	2 733	8 335	3 051	9 185	12 049
<b>Total</b>	<b>20 595</b>	<b>62 795</b>	<b>22 987</b>	<b>69 199</b>	<b>90 777</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2022 à D : 2.622, contre D : 2.870 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2021, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>du 01/07</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/09/2021</u>	<u>Année</u> <u>2021</u>
Redevance du CMF	2 294	6 993	2 560	7 706	10 109
TCL	328	909	309	964	1 253
Autres	-	4	1	6	7
<b>Total</b>	<b>2 622</b>	<b>7 906</b>	<b>2 870</b>	<b>8 676</b>	<b>11 369</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.